



## AMENDEMENT

---

DESTINATAIRES : À tout le personnel de la catégorie 4 (APTS)  
À tous les gestionnaires

EXPÉDITRICES : Mélanie Ridley, Chef intérimaire du service de la planification de la main-d'œuvre, de la dotation interne

Audrey Houle, Chef intérimaire du service de la gestion des activités de remplacement

DATE : Le 8 novembre 2021

OBJET : **Modification des exigences de formation pour le titre d'emploi « Agent(e) de relations humaines (ARH) »**

---

Bonjour,

Veillez prendre note qu'à compter du prochain affichage débutant le 25 novembre 2021, les formations acceptées pour le titre d'emploi 1553 – Agent(e) de relations humaines seront ajustées pour inclure le Baccalauréat par cumul.

Ainsi, dès le 25 novembre prochain, le Baccalauréat par cumul de trois (3) certificats relatifs au poste **ou remplacement** convoité, sera accepté pour les **affectations** d'ARH en plus de ceux déjà prévus à la *Nomenclature des titres d'emplois* dont voici le libellé :

*« Doit détenir, selon le champ d'activités requis, un premier diplôme universitaire terminal en sciences humaines tel que : criminologie, service social, sexologie, psychologie. L'agent ou agente de relations humaines qui détient un premier diplôme universitaire terminal en service social et qui est membre de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec peut utiliser l'appellation de travailleur social professionnel ou travailleuse sociale professionnelle. »*

Veillez noter que cette modification est applicable pour les postes affichés à l'avenir **ainsi que pour l'octroi des remplacements** et n'est pas rétroactive aux affichages **ni remplacements** antérieurs.

**Vous pouvez compléter un formulaire de disponibilité et inclure le titre d'emploi d'ARH si vous répondez aux nouveaux critères académiques et êtes intéressés à obtenir des remplacements longs termes.**